

## CONTRAT D'ACCUEIL DE

.....

*Le Contrat d'Accueil doit être rempli par l'employeur et paraphé par l'employeur et le salarié. Il sera annexé au Contrat de Travail. Il engage parents et assistante maternelle dans un véritable projet d'accueil personnalisé de l'enfant.*

*Il est nécessaire que parents et assistante maternelle prennent le temps de faire connaissance et d'échanger sur l'accueil de l'enfant. En abordant les besoins, les rythmes et les habitudes de l'enfant, les parents et l'assistante maternelle lui préparent une bonne adaptation. Il est également important de parler de la relation avec l'enfant et des attitudes éducatives de chacun afin de garantir à l'enfant une cohérence éducative.*

### 1- Engagements et responsabilités

#### ❖ De l'assistante maternelle

##### • **Secret professionnel**

L'assistant(e) maternel(le) est tenu(e) : d'observer beaucoup de discrétion par rapport aux informations qu'il/elle détient concernant la vie privée de l'enfant et de sa famille (obligation du secret professionnel).

*L'article 318 du Code pénal relatif au secret professionnel est applicable à toute personne appelée à collaborer à la protection de la maternité et de la première enfance, notamment aux assistantes maternelles.*

##### • **L'accueil de l'enfant**

L'assistant(e) maternel(le) a la responsabilité : du bien être et de l'éducation de l'enfant accueilli. Elle ne remplace pas les parents, mais assure une continuité dans les soins, l'éducation et la socialisation de l'enfant en respectant les vœux éducatifs des parents (alimentation, propreté, promenade, jeux,...).

Le temps d'accueil est pour l'assistante maternelle un temps de travail, pendant lequel l'enfant prime sur ses activités extra-professionnelles (ménage, courses, démarches administratives, réunions entre amis...).

L'assistante maternelle est tenue de :

- Mettre tout en œuvre pour développer la qualité d'accueil garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement de l'enfant tout en respectant le rythme propre à l'enfant.
- Respecter les attentes des parents concernant les soins, les apprentissages et les temps de jeux.
- Ne jamais laisser l'enfant seul ou le confier à une tierce personne sans autorisation.
- Ne pas fumer en présence de l'enfant,
- Informer les parents de la journée de l'enfant (activités, repas, incidents...) oralement ou éventuellement par l'intermédiaire d'un cahier de liaison.
- Informer la PMI de toute modification dans les modalités d'accueil : déménagement, arrivée d'un nouvel animal, séparation du conjoint, retour à la maison d'un enfant majeur....

❖ **Des parents**

Pour permettre à l'assistante maternelle de mieux répondre aux demandes de l'enfant, les parents doivent communiquer toutes les informations qu'ils souhaitent et qui semblent nécessaires pour assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant :

- Le sommeil :

Les moments de repos doivent être pris dans un lieu adapté, calme et habituel. Pour que l'enfant puisse avoir un sommeil de qualité indispensable à son bon développement, l'assistante maternelle veillera à respecter les points suivants : préserver une température maximale de la pièce à 19°, proscrire les couchages non rigides, les couettes et les oreillers, retirer du cou chaînes et cordons qui pourraient le blesser et ne pas laisser rentrer d'animaux dans la pièce où dormira l'enfant.

Précisions sur les habitudes de sommeil et rituels de l'enfant (doudou, histoire, obscurité...) :

.....  
.....  
.....

- Les repas

Le repas doit être un moment de détente, de plaisir et de convivialité, tenant compte de l'âge de l'enfant, de ses besoins et de ses goûts.

Précisions (horaire des biberons, bon mangeur ou petit appétit, biberon, timbale à bec ou verre....) :.....

.....  
.....

- La propreté

Elle est liée au développement psychomoteur de l'enfant et son acquisition est variable d'un enfant à l'autre. L'apprentissage doit se faire en souplesse et en étroite collaboration

entre parents et assistante maternelle. Ils veilleront à respecter l'intimité de l'enfant dans cette acquisition.

Précision : .....

.....

.....

- Les jeux (activités, promenades, accueil collectif...)

Les promenades, activités et sorties éveillent l'enfant et stimulent sa curiosité quand elles sont adaptées à son rythme et à son âge.

Précision : .....

.....

.....

Les parents sont tenus de :

- informer l'assistante maternelle de toute modification relative à l'état de santé de l'enfant qui pourrait avoir un retentissement sur l'accueil,
- remettre à l'assistante maternelle des vêtements permettant de changer l'enfant selon les besoins,
- Demandes particulières de l'assistante maternelle : \_\_\_\_\_

## 2- Matériels et fournitures

Les parents ou l'assistant(e) maternel(le) s'engagent à fournir :

	Assistant(e) maternel(le)	Parents
Lit		
Draps		
Transat		
Chaise haute		
Landau		
Parc		
Poussette		
Jeux		

	Assistant(e) maternel(le)	Parents
Pot		
Siège auto		
Couches		
Produits toilette		
Biberons		
Vêtements		
Lait maternité		
Repas		

- Autres (à préciser) : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

## 3- Santé de l'enfant

- Les médicaments seront administrés par l'assistant(e) maternel(le) uniquement sur présentation de l'ordonnance médicale en cours de validité, ou le cas échéant sur conseil téléphonique du médecin régulateur du S.A.M.U.

- Le carnet de santé pourra être remis à l'assistant(e) maternel(le) si les parents le désirent ou à défaut, une fiche de renseignements médicaux accompagnée de la photocopie des pages concernant les vaccinations.  
.....Cf Carnet de l'enfant
- Vaccinations : Pour pouvoir être accueillis chez l'assistant(e) maternel(le) :
  - L'enfant doit avoir subi les vaccinations obligatoires selon son âge.
  - ou**
  - avoir un certificat de contre indication et d'aptitude à l'accueil chez l'assistante maternelle.

Enfant malade : l'assistante maternelle accueillera t-elle l'enfant malade ?

Oui  Non

Précisez (cas de contagions, enfant fébrile...) :

.....

#### 4- Maladie déclarée chez l'assistant(e) maternel(le)

- En cas d'accident ou de maladie, l'assistante maternelle est tenue de prévenir les parents.
- A défaut, les parents autorisent l'assistante maternelle à informer :

Monsieur et /ou Madame ..... Tél : .....

Monsieur et /ou Madame ..... Tél : .....

- Si elle le juge nécessaire, l'assistant(e) maternel(le) fera appel au médecin de famille

OUI  NON

Si OUI :

Nom du médecin : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

- A défaut, elle fera appel au médecin de son choix :

OUI  NON

#### 5- Soins médicaux d'urgence

- En cas d'urgence, elle fera appel aux secours :

Le S.A.M.U. : .....15

Les pompiers : .....18

- Autorisations à remettre à l'assistante maternelle :

- Une autorisation sera remise à l'assistante maternelle par les parents pour que le médecin puisse pratiquer une intervention chirurgicale urgente nécessitant une anesthésie.
- Une autorisation de sortie sera également remise à l'assistante maternelle.

.....Cf. Carnet de l'enfant

## 6- Les animaux

Les parents sont informés de la présence d'animaux au domicile de l'assistante maternelle :

Lesquels : .....

L'assistante maternelle s'engage à prendre les mesures nécessaires de sécurité, d'hygiène et de contrôle vétérinaire.

L'assistante maternelle s'engage à ne pas acquérir ou garder de manière temporaire un animal potentiellement dangereux pour les enfants accueillis.

## 7- Enfant scolarisé

L'assistante maternelle conduira l'enfant à l'école :

- le matin : OUI  NON

- l'après midi : OUI  NON

L'assistante maternelle ira chercher l'enfant à l'école :

- le midi : OUI  NON

- le soir : OUI  NON

## 8. Autorisations diverses

- Les parents autorisent

Monsieur et /ou Madame .....

Monsieur et /ou Madame .....

Sur présentation d'une pièce d'identité, à reprendre leur enfant, de manière occasionnelle et en cas d'empêchement de leur part, chez l'assistant(e) maternel(le) préalablement averti(e) par leurs soins.

→ **En cas d'extrême urgence, à une autre assistant(e) maternel(le) agréé(e)**

OUI  NON

Si OUI : Monsieur / Madame : .....

Ou : .....

- Les parents autorisent l'assistant(e) maternel(le) à :

→ **Participer aux actions proposées par les relais :** (si nécessaire inscription préalable par les parents)

OUI  NON

→ **autre cas :** .....

Fait à : .....le.....

Précédé de la mention lu et approuvé

Signature du ou des parents

Signature de l'assistant(e) maternel(le)

## Annexe : Autorisation de transport

Je soussigné(e), responsable légal(e) ..... Autorise

Monsieur ou Madame ....., assistant(e) maternel(le)

de mon enfant .....

- à transporter mon enfant dans son véhicule** (j'ai vérifié la validité de son attestation d'assurance),

OUI

NON

Si oui, j'autorise des conducteurs suivants à transporter mon enfant :

.....  
.....  
.....

- à transporter mon enfant dans un autre véhicule,**

OUI

NON

Si oui, j'autorise des conducteurs suivants à transporter mon enfant :

.....  
.....  
.....

Fait à .....,

Le .....

**Signature du ou des responsable(s)  
de l'enfant (précédée de la mention « lu et approuvé »)**

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Certificat établi pour faire valoir ce que de droit.